



VILLE DU PLESSIS-TREVISÉ

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Note de présentation

(Article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

La vue d'ensemble du compte administratif permet d'appréhender l'exécution du budget de l'exercice par grandes masses financières (dépenses, recettes), par section ainsi que l'ensemble des crédits reportés de l'exercice antérieur.

Exécution du budget

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	23 814 175,47	27 090 420,01
	Section d'investissement	6 322 921,03	6 480 101,24
		+	+
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	2 000 000,00
	Report en section d'investissement (001)	0,00	2 645 272,44
		=	=
Total (réalisations+reports)		30 137 096,50	38 215 793,69

Le résultat de clôture de l'exercice 2021 s'élève à **8 078 697,19 €**.

Ce résultat ne tient pas compte des restes à réaliser de la section d'investissement qui correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent (telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements) et aux recettes dont certaines n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

		Dépenses	Recettes
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	2 139 998,15	0,00
	Total des restes à réaliser à reporter en 2021	2 139 998,15	0,00

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	23 814 175,47	29 090 420,01
	Section d'investissement	8 462 919,18	9 125 373,68
	Total cumulé	32 277 094,65	38 215 793,69

Le résultat cumulé de l'exercice s'élève donc à **5 938 699,04 €**.

Les taux de réalisation des opérations réelles, restes à réaliser compris par section, en 2021 sont les suivants :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes	87,10 %	107,15 %
Dépenses	80,37 %	96,32 %

En section de fonctionnement :

- en dépenses

011 Charges à caractères général : 90,93 %
012 Charges de personnel : 96,16 %
014 Atténuations de produits : 100 %
66 Charges financières : 89,50 %
67 Charges exceptionnelles : 79,23 %

- en recettes

70 Produits des services et du domaine : 118,21 %
73 Impôts et taxes : 108,02%
74 Dotations et participations : 96,48%
75 Revenus des immeubles : 107,98 %

Toutes les recettes de fonctionnement sont supérieures aux prévisions, sauf celles attendues au chapitre 74 et en particulier celle sur la compensation d'exonération de la taxe d'habitation suite à son transfert sur le chapitre 73 dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation.

La hausse des autres chapitres provient essentiellement :

- au chapitre 70 : de l'augmentation de 43 % des produits des concessions du cimetière, de la régularisation des recettes de l'année 2020 (juin à décembre) concernant les droits de stationnement du parking souterrain et de la légère hausse des produits perçus concernant les redevances de stationnement et les forfaits de post stationnement.
- Au chapitre 73 : du transfert des produits de compensation d'exonération de la taxe d'habitation initialement inscrits au chapitre 74.
- Au chapitre 75 : d'une prévision prudentielle des revenus des immeubles.

Les dépenses du chapitre 011 sont inférieures aux prévisions, principalement suite à la réduction des consommations de fournitures non stockables et non stockées (fluides), des achats moins importants de fournitures de petits équipements et à des dépenses de maintenance moins élevées.

Les différences relevées concernant les dépenses de charges financières et de charges exceptionnelles s'expliquent respectivement par la baisse des taux d'intérêts sur les emprunts et à la diminution d'annulation de titres sur les exercices antérieurs.

En recettes d'investissement, le taux élevé de réalisation s'explique principalement par : l'importance des taxes d'aménagement et un reversement sur la TVA (FCTVA) plus élevé.

En 2021, la Ville s'est désendettée (remboursement en capital de la dette supérieur à la souscription de nouveaux emprunts) de 2,14 M€ en l'absence de recours à l'emprunt (affectation du résultat 2020).

Le compte administratif doit être conforme au compte de gestion, établi par le comptable assignataire.

o o o o o

Le compte administratif 2021 est disponible en ligne sur le site internet de la Commune et à la consultation à l'accueil de l'Hôtel de Ville.